

## L'Université et la Croix-Rouge <sup>1</sup>

C'est avec une émotion bien naturelle que je m'adresse à vous, en cette Université qui, à travers sept siècles, est demeurée un magnifique centre de rayonnement de la civilisation. Émotion qui est presque devenue angoisse lorsque Monsieur le Recteur m'a demandé de parler au nom de tous les étrangers auxquels l'Université de Paris a fait l'honneur insigne de décerner le titre de docteur *honoris causa*. Émotion d'autant plus grande que cette cérémonie nous réunit au cœur de cette France qui eut à subir de si rudes épreuves et sut magnifiquement les dominer.

Si j'ai osé accepter la demande de M. le Recteur, c'est parce que je suis ici moins pour le fait de mon mérite personnel que comme représentant d'une institution qui, elle-même, est l'expression d'une idée généreuse, celle de la solidarité humaine en face de la souffrance. Et l'idée de la Croix-Rouge est, par sa nature même par la charité et l'humanisme qui l'inspirent, universelle. Parce que son fondement est le respect de la personne humaine, elle embrasse toutes les nations et a donc, si j'ose dire, des relations avec toutes les Facultés et plus spécialement avec les Facultés de droit et de médecine à cause de son origine qui la rattache au droit international et aux soins à donner aux malades et blessés.

Permettez-moi de m'acquitter de la tâche si difficile de parler pour toutes les Facultés, en observant ces dernières, pour ainsi dire, à travers le prisme de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge a rencontré, dès sa naissance, l'appui le plus précieux de la France, qui a constamment soutenu, de sa sympathie effective et chaleureuse, les efforts tentés par le Comité international.

Au début, lors de sa constitution, la Croix-Rouge s'attachait tout d'abord à résoudre les questions de secours à porter aux militaires blessés et aux malades des armées en campagne comme le veut la Convention dite de Genève. Inspirée par les fondateurs de la Croix-Rouge, cette Convention marque un

---

<sup>1</sup> Discours prononcé à la Sorbonne, le 15 décembre 1945, par M. Max Huber, docteur en droit *honoris causa* de l'Université de Paris.

époque dans l'histoire du droit international, ouvrant une longue série de conventions destinées à rendre la guerre moins inhumaine et à tenter même de la prévenir. A la différence des autres traités, elle vise moins à équilibrer entre eux les intérêts des Etats qu'à protéger la personne humaine ; elle pose, dans un monde dominé par la compétition des exigences nationales, un principe d'éthique supranationale : le traitement égal reconnu au militaire blessé et malade, qu'il appartienne à l'armée nationale ou à celle de l'adversaire. En protégeant chaque homme, quelles que soient ses opinions politiques, la Convention de Genève a indirectement ouvert la voie aux interventions de la Croix-Rouge dans des buts humanitaires, en dehors des conventions entre Etats et même en dehors du cadre du droit international. A cet égard, le monde s'attend souvent à l'impossible de la part de la Croix-Rouge.

En parlant ici de la Convention de Genève, permettez-moi de rappeler le nom du très grand jurisconsulte français, Louis Renault, qui, lors de la révision de ce traité en 1906, eut une influence décisive sur son développement et sa structure juridique. Cette convention a été comme imprégnée de sa pensée, si élevée et lucide, de son sens de la mesure, et ces qualités lui ont assuré, en dépit de la débâcle de beaucoup de règles du droit des gens, une vitalité, une solidité particulières, et une grande efficacité pratique.

Dans le principe du traitement égal reconnu à tous les blessés sans distinction, la Convention de Genève a donné son expression à la maxime fondamentale de la profession médicale : *res sacra miser*. De plus, elle est la première loi internationale qui crée un statut spécial en faveur des militaires blessés et malades et des membres du personnel sanitaire. La Convention de Genève a assuré une protection spéciale à la médecine militaire, aux origines de laquelle le nom d'Ambroise Paré brille d'un éclat particulier. D'autre part, parmi les hardis novateurs dans le domaine des soins aux militaires, pionniers dont les efforts ont ouvert la voie à la Croix-Rouge, il faut mentionner à côté de Florence Nightingale et de Henry Dunant, le médecin français Arrault. Leurs efforts ont poussé d'une manière essentielle à l'amélioration des services de santé des armées, amélioration grâce à

## Université et Croix-Rouge

laquelle le nombre des victimes put être si considérablement réduit, en même temps que les causes de décès du fait de la guerre. Ceci grâce également à l'essor parallèle des recherches bactériologiques auxquelles le nom du grand Louis Pasteur est lié.

Avec la Faculté des lettres, la Croix-Rouge a des rapports de trois ordres différents. Parmi les secours que le Comité international fait parvenir aux prisonniers de guerre, les secours dits « intellectuels », qui consistent en livres et brochures, jouent un rôle important. Bien que d'autres organisations se soient également occupées, parfois même dans une mesure plus grande que lui, de ces secours, le Comité international a voué un vif intérêt à cette tâche, ainsi qu'à l'organisation de cours destinés à des étudiants prisonniers de guerre. Dans l'isolement intellectuel des camps, le livre, devenu rare, a été considéré sous un nouveau jour. Avec quelle avidité les prisonniers de guerre puisèrent-ils dans les trésors de la littérature française !

Pour l'Agence centrale des prisonniers de guerre, où trente millions de fiches environ ont été établies, la transcription de noms écrits en des alphabets différents ou dans des langues ou dialectes peu connus, pose des problèmes de phonétique et de linguistique très difficiles. Un examen du fichier du service colonial français est, à ce point de vue, particulièrement instructif. Les renseignements que des centaines de milliers de familles attendaient avec angoisse dépendaient de la précision de ce travail philologique, qui exigeait le concours d'un grand nombre d'experts, savants ou missionnaires.

Enfin, la Croix-Rouge ne peut être vraiment comprise que si sa genèse et son évolution s'inscrivent vraiment dans le cours de l'histoire de l'esprit humain. Issue du grand mouvement humanitaire qui s'est dessiné depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui reçut une puissante impulsion du fait de la Révolution française, la Croix-Rouge a, depuis l'époque libérale où elle fut fondée, subi l'influence des conceptions de l'individu et de la collectivité qui ont beaucoup évolué depuis la grande guerre de 1914-1918. Il ne s'agit pas seulement d'un problème sociologique ; mais, l'idée de la Croix-Rouge ayant son fondement dans le respect de la personne humaine, par sa seule affirmation, sont confrontées, en même temps qu'elle, les différentes convictions religieuses et

les systèmes philosophiques dont se réclament ceux qui, sous le signe de la Croix-Rouge, se rencontrent pour un travail commun d'aide à ceux qui souffrent.

La Faculté des sciences est importante pour la Croix-Rouge, ceci à deux points de vue entièrement différents. Un premier contact a été établi grâce au travail de pionnier que la Croix-Rouge a effectué pour la protection des populations civiles contre les dangers de la guerre aérienne, et en particulier de la guerre toxique. Non moins importante que la protection de la vie contre les forces destructives que la science et la technique ont mises entre les mains de l'homme est la contribution de la science à la connaissance des conditions rationnelles de la vie de l'homme. Les Sociétés de la Croix-Rouge ont envoyé des centaines de milliers de tonnes de vivres et de médicaments à leurs prisonniers ; elles ont placé dans des paquets de secours, et sous la forme la plus condensée possible, des vivres indispensables à leur vie. Les mots « vitamines », « calories », etc. sont devenus des mots familiers aux hommes de Croix-Rouge.

Et maintenant, il n'y a naturellement qu'un pas à franchir pour parler de la Faculté de pharmacie. En s'attaquant aux tâches que la Convention de Genève lui assigne, la Croix-Rouge a dû se préoccuper des médicaments, des sérums et des vaccins, qui offrent le gros avantage de ne tenir que peu de place. Et cela est d'une importance capitale, car, en temps de guerre, d'innombrables obstacles d'ordre juridique, financier et militaire, rendent tout transport difficile. Comme les médecins et les infirmiers militaires jouissent, grâce à la Convention de Genève, d'une immunité spéciale, il a été possible d'obtenir, en ce qui concerne les médicaments qui leur furent envoyés, une dérogation aux règles de la guerre économique, complément de la guerre par les armes. Comme le malade est *res sacra*, le médicament est en quelque sorte *materia sacra*. C'est ainsi que, dès 1941, à la suite des démarches entreprises par M. Carl Burckhardt, actuellement ministre de Suisse à Paris, les premiers « adoucissements » au blocus purent être obtenus. Du fait de ces concessions, d'importantes actions de secours et de ravitaillement purent être réalisées en faveur de la population civile de pays alliés occupés, et notamment des enfants, des femmes et des vieillards.

## Commissions médicales mixtes

Ce tour d'horizon, trop étendu déjà, par rapport au temps dont je dispose, trop bref pour approfondir un point quelconque, vous a montré, je l'espère, Monsieur le Président, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs, le lien spirituel, si j'ose dire, qui peut être tendu entre la Croix-Rouge et toutes les Facultés. Cette unité qui apparaît si clairement lorsqu'on la cherche, est plus visible encore, à l'heure actuelle, à la suite des récents résultats de la physique atomique : Situation critique qui pose à l'humanité les problèmes les plus graves, aussi bien dans le domaine du droit que de l'économie ; car l'humanité devrait être obligée de ce fait de penser à nouveau bien des problèmes. Elle a à surmonter la crise spirituelle qu'engendrent les dangers que le génie humain lui-même a créés.

L'Université de Paris a voulu conférer le plus grand honneur qu'elle puisse décerner à des citoyens de nombreux pays, représentant les différentes Facultés et elle a certainement voulu marquer, par là, cette unité de l'*Universitas litterarum*. L'effort de synthèse des Facultés et des sciences spéciales est conforme au génie français, qui a brillé et brille non seulement dans des œuvres individuelles mais encore par l'harmonie de sa civilisation, dont Paris est l'expression visible depuis des siècles.

Comprenant de cette manière le geste fait, à notre égard, par l'Université de Paris, nous sentons doublement l'honneur que vous nous avez décerné. Les mots me manquent, Monsieur le Recteur, mais je puis vous assurer que nous voulons servir, aussi longtemps que les forces nous seront données, la cause sacrée de l'Université : la recherche de la vérité et la synthèse des résultats de toutes les sciences.

Je tiens à dire que tous ceux que vous voulez bien honorer aujourd'hui ont pris part, avec la plus ardente sympathie, aux souffrances cruelles que votre grande Nation eut à endurer. Mais ils savent aussi que le génie français peut lui permettre — et il l'a prouvé — de dominer les crises les plus graves afin d'assurer dans le monde le triomphe de l'esprit sur la force !

---